

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016

OBJET : RD6 - Fuveau - Meyreuil - Châteauneuf-le-Rouge
Déviation de La Barque et liaison A8/D6 - Déclaration de projet suite à la clôture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la déclaration de projet relative à l'opération « Déviation de La Barque et liaison A8/RD6 » telle qu'annexée au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à représenter le Département dans tous les actes, démarches et procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée